

GENDARMERIE NATIONALE

GRUPEMENT  
 COMRAGNIE ~~XXXXXXXXXX~~  
 UNITÉ  
 P.V. N° 1858 / 1978

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES  
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE  
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE  
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

78306168

25.12.78

OBJET DE LA PROCÉDURE

OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ.

ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ENQUÊTEUSE
<input type="checkbox"/>	AUTRE

**CODE**

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Procès-verbal de synthèse.
2	Planche photographique.
3	Procès-verbal d'audition de
4	Procès-verbal d'audition de
5	Procès-verbal d'audition de

N° 322 - 3  
 EMB 25 JAN. 1979  
 Destination. \_\_\_\_\_

FRG  
11.5.78

Groupement le 23 JAN. 1979

DESTINATAIRES	INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)	
	NOMBRE D'EXEMPLAIRES	
	2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A
	1	M. LE PREFET DE LA REGION D' _____, PREFET
	1	GENERAL COMMANDANT LA 4 <sup>e</sup> REGION AERIENNE.
	2	<u>DIRECTION DE LA GENDARMERIE ET DE LA JUSTICE MILITAIRE,</u> <u>BUREAU EMPLOI-RENSEIGNEMENT.</u>
	1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de Cie LE

SUITE DU B.E. SUR PAGE(S) SUIVANTE

VU ET TRANSMIS PAR: *le C 88*

19 JAN. 1979

DATE, SIGNATURE, CACHET



et recueillons les débris restants.

### ENQUÊTE

Recherchant les personnes pouvant avoir vu le phénomène, nous prenons contact avec MM. et , dont les auditions font l'objet des procès-verbaux joints ainsi que l'audition de M. à l'origine de notre connaissance des faits.

De ces trois déclarations, il ressort qu'il s'agissait d'un objet sphérique ou ovale, de plus d'un mètre de diamètre, lisse et lumineux. Cette sphère était de plusieurs couleurs où dominait le violet et se déplaçait rapidement tout en perdant de l'altitude.

D'après les dires des témoins, l'objet aurait pris feu en s'écrasant au sol.

Des propos recueillis il est difficile de conclure précisément quant à la nature de l'objet observé, mais il n'est pas exclu qu'il puisse s'agir d'un ballon-sonde ou d'un ballon construit par un amateur. Cette dernière hypothèse est émise suite à la découverte de tissu collant genre "Chatterton", fixé au ressort recueilli.

Les recherches effectuées sur notre circonscription aux environs des lieux de l'apparition ne nous ont pas permis, à ce jour date de clôture du présent procès-verbal, de découvrir l'origine du phénomène. Un procès-verbal complémentaire ultérieur exploiterait immédiatement tout renseignement porté à notre connaissance ou recueilli par nos soins au sujet de cette affaire.

En conséquence, nous transmettons le présente procédure aux autorités intéressées.

-----oooooooooooo-----

GROUPEMENT  
 ↓  
 COMPAGNIE  
 UNITÉ  
 B.T.  
 P.V N° 1858 / 19 78

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR vingt sept décembre mil neuf cent soixante dix huit,  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES 20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

En service à , entendons :

, plombier demeurant à , né le  
à , de nationalité  
, qui nous déclare à 15 heures :

Le 25 décembre 1978 vers 16 heures 30, je me trouvais sur la commune de et je me déplaçais en voiture sur la

Arrivé au lieu-dit , j'ai aperçu, venant du sud-ouest et se trouvant à une cinquantaine de mètres du sol, une sorte de ballon qui pouvait faire environ un mètre de diamètre.

Cet objet était très lumineux et je ne peux lui donner de couleur précise, car il était composé de toutes les couleurs, disposées en bandes. Il y avait du rouge, de l'orange et peut-être du bleu. Il m'a semblé que cet objet était comme éclairé de l'intérieur, d'une manière continue et intense. Cette sphère était semble-t-il lisse et parfaite.

Je pense que le vent la faisait avancer. Elle perdait de l'altitude, et après cinq minutes de vol, elle a touché le sol sur les hauteurs proches de la route, au . Alors que l'objet touchait le sol, il a pris feu instantanément, et j'ai pu apercevoir une flamme qui se dégageait avec assez de puissance, comme produite par un gaz soufflé. En même temps se dégageait de la fumée. Ces flammes ont duré quatre à cinq minutes. Je pense qu'il pouvait y avoir du gaz à l'intérieur de la boule, pour dégager les flammes que j'ai pu observer.

Je n'ai pu me rendre compte de plus près des faits, ne pouvant atteindre l'endroit où s'est échoué l'objet en question.

Le lendemain 26 décembre 1978 vers 16 heures, j'ai avisé vos services de ces faits.

Le 27 décembre 1978 à 15 heures 30.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue et l'A.P.J. ont signé au carnet de déclarations

GENDARMERIE NATIONALE

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

GROUPEMENT

COMPAGNIE

UNITÉ

B.T.

P.V N° 1858 / 1978

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR vingt sept décembre mil neuf cent soixante dix huit,  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), , Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Au bureau de notre Brigade, entendons :

, serrurier demeurant à , né le

ationalité , qui nous déclare à 18 heures  
50 :

Le 25 décembre 1978 vers 16 heures 30, je me trouvais au volant de ma voiture, me dirigeant sur par la . Arrivé au niveau du lieu-dit , j'ai vu une trînée de fumée blanche traverser le ciel en descendant, direction . Immédiatement après, j'ai aperçu un objet lumineux, ovale et à mon avis d'une dimension approchant un mètre de diamètre. Cet objet était de plusieurs couleurs, vives et lumineuses. Il se déplaçait à vive allure et suivait une trajectoire descendante. L'objet a touché le sol, et je l'ai vu s'enflammer immédiatement en dégageant de la fumée.

Pour décrire plus précisément l'objet dont il est question, il avait pour ma part la forme d'un ballon, mais plutôt ovale. Je puis dire en tout cas qu'il était lumineux, de plusieurs couleurs où le violet dominait, sur le contour, le milieu formant plutôt une zone d'ombre. Cet objet m'a fait penser à une lanterne.

Je ne puis donner de description plus complète de ce phénomène, qui a duré environ cinq minutes.

Le 27 décembre 1978 à 19 heures 15.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue,

L'A.P.J.,

GENDARMERIE NATIONALE

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

GROUPEMENT

COMPAGNIE OISELIERE

UNITÉ

P.V N° 1858 / 19 78

PERSONNE ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR vingt sept décembre mil neuf cent soixante dix huit,  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES 20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Au bureau de notre Brigade, entendons :

agriculteur demeurant à , né le , de nationalité ,  
qui nous déclare à 19 heures :

Le 25 décembre 1978 à 16 heures 30 environ, nous étions en voiture avec Monsieur , sur la , en direction de , lorsqu'en haut de la côte de , nous avons aperçu dans le ciel, au-dessus des champs de , à environ 80 mètres, un objet de forme ronde et de couleur rougeâtre, qui perdait de l'altitude et se déplaçait dans le sens .

Monsieur a aussitôt arrêté son véhicule. L'objet s'est posé dans un champ à droite de la , à environ de notre véhicule. A ce moment-là, une fumée grisâtre est montée en colonne, et semblait propulsée dans les airs. Après l'émission de fumée nous n'avons plus rien vu. La colonne de fumée n'était pas large mais est montée à environ 78 mètres. D'après moi, il s'agirait d'un ballon.

La fumée s'est dissipée dans l'affaire de quelques secondes.

Nous ne nous sommes pas rendus sur les lieux pour voir de quoi il s'agissait. Une fois le phénomène passé, nous sommes repartis sur .

Je précise que l'objet faisait environ un mètre de diamètre, la luminosité était très importante, créée par quelque-chose à l'intérieur de l'objet. Quand l'objet a touché le sol, je précise également qu'il y a eu émission de petites flammes.

Le 27 décembre 1978 à 19 heures 30.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue et l'A.P.J. ont signé au carnet de déclarations.

O. M.

1222 N° C

# DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE

---

ANNEXE au P. V. N° 1858

BRIGADE de \_\_\_\_\_

AFFAIRE O. V. N. I. \_\_\_\_\_

---

Accident : { Constaté le 26.12.1978

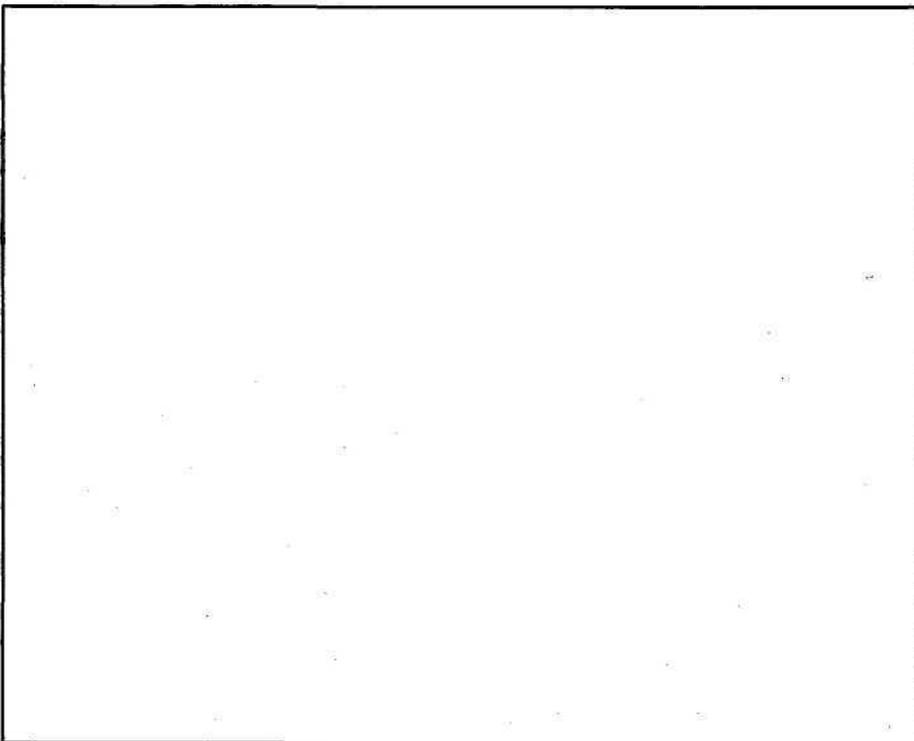
Crime : { à \_\_\_\_\_

---

BLESSES : légers : \_\_\_\_\_ graves : \_\_\_\_\_

MORTS : \_\_\_\_\_

— PLAN de SITUATION —



Renseignements

Particuliers

Cliché N° 1

*Vue générale*



Renseignements

Particuliers

Cliché N° 2



*Surface carbonisée*

Renseignements

Particuliers

Cliché N° 1

*Vue générale*



Renseignements

Particuliers

Cliché N° 2



*Surface carbonisée*

1222 N° C

# DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE

---

ANNEXE au P. V. N° 1858

BRIGADE de \_\_\_\_\_

AFFAIRE O. V. N. I. \_\_\_\_\_

---

Accident : { Constaté le 26. 12. 1978

Crime : { à \_\_\_\_\_

---

BLESSES : légers : \_\_\_\_\_ graves : \_\_\_\_\_

MORTS : \_\_\_\_\_

— PLAN de SITUATION —

